

## CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Demande déposée par : <input type="checkbox"/> ASSOCIATION <input type="checkbox"/> PARTICULIER	
Nom de l'association :	
<b>Nom</b> du responsable (ci-après désigné « le preneur ») :	
<b>Prénom</b> :	
<b>Adresse</b> :	
<b>Courriel</b> :	<b>N° de Tél Portable</b> :
<b>Compagnie d'assurance</b> :	<b>N° de police</b> :

*Sollicite la location ou la mise à disposition de la salle des fêtes*

<b>Objet</b> de la manifestation :	
<b>Nombre de personnes prévues</b> :	
<b>Début de la manifestation</b>	<b>Fin de la manifestation</b>
Le _____ à ____ h	Le _____ à ____ h
<b>Retrait des clés / état des lieux</b>	<b>Retour des clés / état des lieux</b>
Le _____ à ____ h	Le _____ à ____ h
Par :	Par :

### BESOINS :

- Tables :  Oui  Non      Nombre : \_\_\_\_\_
- Chaises :  Oui  Non      Nombre : \_\_\_\_\_
- Office :  Oui  Non
- Réfrigérateur :  Oui  Non
- Congélateur :  Oui  Non
- Lave-vaisselle :  Oui  Non
- Fours de réchauffage et/ou à étuve :  Oui  Non
- Branchement extérieur pour camion traiteur :  Oui  Non
- Branchement intérieur coffret scène pour orchestre :  Oui  Non
- Sonorisation intégrée à la salle des fêtes :  Oui  Non
- Podium :  Oui  Non
- Vidéoprojecteur :  Oui  Non



## CONDITIONS :

- ❖ L'attribution de la Salle des Fêtes est accordée gratuitement à toutes les Associations Communales et Intercommunales, subventionnées par la Commune. Aucune Association ne pourra rétrocéder à quiconque l'attribution gratuite dont elle fait l'objet personnellement.
- ❖ L'attribution de la Salle des Fêtes est accordée à tout administré résidant sur la Commune, elle sera étendue à ses ascendants et descendants directs, au tarif de :
  - **250 € pour un jour,**
  - **400 € pour le week-end.**

Le montant de la location comprend la participation aux charges de fonctionnement (eau, électricité, éclairage, chauffage, nettoyage des sols, etc.)

- ❖ **Caution : le preneur s'engage à déposer un chèque d'un montant de 500 €,** en garantie de dégâts éventuels et de nettoyage insuffisant.
- ❖ Les chèques (location et caution) sont à déposer à la signature de la convention, et sont à libeller au nom du TRESOR PUBLIC.
- ❖ Le preneur s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile locative couvrant les risques que le locataire fait peser sur le propriétaire et sur les tiers durant la période de location. Il s'engage à remettre une attestation lors de la signature de la convention.
- ❖ Le preneur reconnaît être responsable civilement et pécuniairement de tous les dommages aux biens et aux personnes qui pourraient survenir lors de la location.
- ❖ **Le preneur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et s'engage à signer un état des lieux d'entrée et de sortie.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Bertrand Sarrau**  
Signature du Maire

**Le preneur,**  
Signature précédée de la mention  
« *Lu et approuvé* »

### Documents transmis au moment de la signature de la convention :

- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Chèque du montant de la location, soit \_\_\_\_\_ €, à l'ordre du Trésor Public
- Chèque de caution d'un montant de 500 €, à l'ordre du Trésor Public

